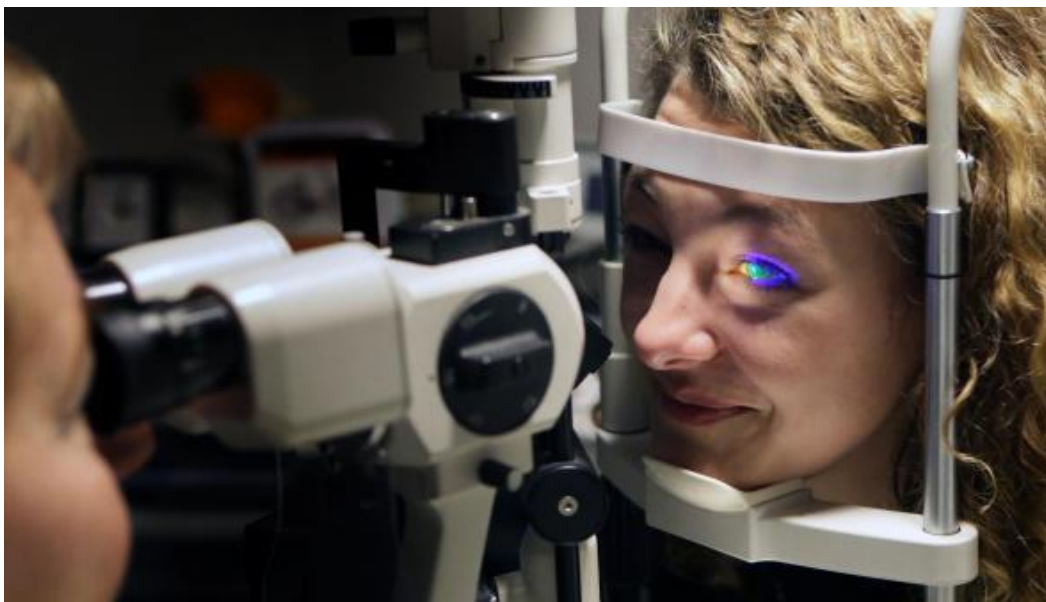


## Wasquehal: la mutuelle communale a encore du mal à convaincre, mais...

Publié le 11/02/2016 PAR GILLES MARCHAL

**Il y a neuf mois, Wasquehal faisait partie des premières communes du Nord à signer un partenariat avec l'association Actiom qui permet à tous les habitants de bénéficier d'une mutuelle à prix attractif. Une cinquantaine de contrats ont été signés pour l'instant mais Actiom prévoit un décollage cette année.**



Selon la CPAM, 2 500 Wasquehaliens sans mutuelle renoncent potentiellement aux soins optiques et dentaires. Photo illustration Hubert Van Maele

Le chiffre vient de l'assurance maladie, 12 % des Wasquehaliens – soit 2 500 personnes sur une population qui atteint presque **21000 habitants au dernier recensement** – n'auraient pas de couverture santé complémentaire. Par choix peut-être ou par manque de moyens, plus certainement. Toujours est-il qu'une frange de la population se prive de soins essentiels, optiques et dentaires notamment. C'est à partir de ce constat, mais pas seulement, que la municipalité a décidé de mettre en place la mutuelle *Ma commune, ma santé* proposée depuis 2014 par l'association Actiom.

« On a eu un rôle précurseur », se félicite Monica Testier (Les Républicains) en citant Lys-lez-Lannoy et Neuville-en-Ferrain parmi les villes qui ont emboîté le pas à Wasquehal. « Cela correspond à un besoin, on se mobilise pour une meilleure couverture santé et pour le pouvoir d'achat », affirme l'adjointe au maire en charge de la santé

### Pas au rabais

Les offres proposées par Actiom ont la particularité d'être accessibles à tous les habitants des communes partenaires, sans condition de ressources, sans sélection médicale et à des tarifs qui se positionnent en moyenne 20 à 30 % en dessous des prix du marché. « Ce n'est pas une mutuelle au rabais, c'est le volume qui nous permet d'obtenir ces tarifs », explique Renaud Berezowsky, le président d'Actiom. Un peu comme pour une mutuelle d'entreprise.

### Beaucoup de personnes âgées

Neuf mois après le démarrage du service à Wasquehal, une cinquantaine d'habitants ont souscrit à l'une des trois formules proposées par Actiom. Essentiellement des personnes âgées qui n'avaient pas de mutuelle, quelques jeunes aussi « dont les parents bénéficient pour la première fois d'une mutuelle d'entreprise et qui du coup ne sont plus couverts ». À titre de comparaison, Coutras, un village de 8 200 habitants situé en Aquitaine, a lancé la mutuelle communale en septembre et 145 habitants y ont déjà souscrit.

La performance à Wasquehal est modeste mais Monica Testier relativise. « Même si une seule personne avait souscrit ce serait une bonne chose, on aurait répondu à un besoin des Wasquehaliens. » La position de l'élue est d'autant plus confortable que le service ne coûte rien à la commune, si ce n'est la publicité éventuelle qu'elle en fait.

Pour l'année 2016, Actiom attend toutefois un nombre plus important d'inscriptions. Christophe Hau, le référent de l'association pour le Nord, explique : « *Il se passe souvent un an entre l'affiliation des communes et la signature des contrats. Il faut pouvoir informer les citoyens. On va aller vers une accélération des demandes.* »

**Pour en savoir plus sur la mutuelle communale, des permanences sont proposées par la ville de Wasquehal, le 26 février et le 25 mars, de 9 h à 14 h au service Santé famille Handicap, 6 rue Francisco-Ferrer.**

## Quelques chiffres

**700** : À ce jour c'est le nombre de communes partenaires de la mutuelle communale d'Actiom. Quand Wasquehal a adhéré, en avril 2015, elles étaient moins de 250. Leur nombre pourrait atteindre 1 000 communes d'ici la fin de l'année selon Actiom.

**8 500** : C'est le nombre de personnes ou de familles adhérentes à Actiom en France.

**3** : Actiom propose trois formules, en partenariat avec plusieurs mutuelles : économie (entre 16,01 € et 62,82 € par mois), sécurité (entre 19,95 € et 78,93 €) et confort (entre 23,72 € et 94,43 €). La tarification se fait uniquement par tranche d'âge, quel que soit le nombre d'habitants de la commune partenaire.

**10** : C'est le montant, en euros, de la cotisation annuelle dont les adhérents doivent s'acquitter pour bénéficier de la mutuelle communale d'Actiom. Cet argent sert à financer la plateforme téléphonique de l'association : 04 64 10 00 48 (du lundi au vendredi de 9 h à 18 h).

## La formule est-elle risquée?

Le doute a été semé par le maire de Croix. Selon lui, les villes qui se sont liées avec des associations comme Actiom courent [le risque d'être attaquées par les mutuelles indépendantes](#) au motif que « les villes n'ont pas le droit d'être intermédiaires entre une assurance et ses habitants ». Avec le spectre de voir les assurés se retrouver du jour au lendemain sans couverture santé complémentaire.

Cette analyse, Régis Cauche (Les Républicains) la fonde à partir d'une enquête de son service juridique commandée après que son opposant André Hibon (divers droite) lui avait suggéré de mettre en place la mutuelle communale à Croix.

### « C'est scandaleux »

« *Je suis outré par les propos du maire de Croix, c'est scandaleux, c'est son avis personnel* », réagit le président d'Actiom. Renaud Berezowsky met en avant une note de l'Association des maires de France « *qui dit tout le contraire* » : « *Notre système a été épluché, décortiqué... Au final on parle de nous comme d'une organisation très sérieuse. Il n'y a aucun risque.* »

Il va jusqu'à supposer « *certaines amitiés* » entre le maire de Croix et des personnes « *qui n'ont pas intérêt à ce que les mutuelles communales se développent* ». « *Nous avons été dénigrés gratuitement, de manière infondée et mensongère* », affirme Renaud Berezowsky, qui brandit ses 700 communes partenaires comme autant d'arguments en faveur de la mutuelle communale.